

Séance du Jeudi 11 Décembre 2025

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Secrétaire : Denis PEAUDECERF

Ordre du jour :

- Point d'avancement sur les travaux cantine/garderie
- Point financier sur projet cantine/garderie
- Convention ADS CCTHB
- Convention RASED (Réseau d'Aides Spécialisées Elèves en Difficultés)
- Convention de mise à disposition personnel
- Projet de cession parcelle
- Projet de bornage parcelle
- Projet photovoltaïque atelier municipal
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant vote du budget 2026
- Actualisation tarif fournisseur API restauration
- Questions diverses

- **Présents** : Gilles BENOIT, Marie CALURAUD, Sébastien CHABOT, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Olivier de BRIE, Angélique HUET, Yolaine LAUGERAT, Ludovic MAHÉ, Régis MENNESSIER, Denis PEAUDECERF, Dominique PERRAGUIN, Jean-Baptiste QUINDROIT, Pascal RENARD, Régis VAULLERIN
- **Absentes** : Chrystèle GOND, Anita GUINARD-AKRETCHE, Françoise JACQUET
- **Absentes avec pouvoirs** : Chrystèle GOND à Germaine de BENGY
Anita GUINARD-AKRETCHE à Claudine CHEMIERE
Françoise JACQUET à Jean-Baptiste QUINDROIT

La séance est ouverte à 19 h par le Maire.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'il peut y avoir conflit d'intérêts quant aux sujets abordés

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour

- Avenant n° 05 lot 01 Cantine Garderie
- Avenant n° 03 lot 04 Cantine Garderie
- Avenant n° 02 lot 02 Cantine Garderie
- Décision Modificative (Pour règlement Factures Chapitre 65)
- Répercussion tarif famille (sur la même délibération qu'Actualisation tarif fournisseur)
- Dérogation 4 jours école pour 03 ans 2026-2029

L'ensemble du Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 Novembre 2025

Monsieur le Maire demande si des membres du Conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte-rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

➤ Point d'avancement sur les travaux cantine garderie

Monsieur le Maire indique que les travaux d'électricité, de sols ainsi que l'installation de la climatisation sont en cours de finalisation cette semaine. La semaine prochaine sera consacrée à la réception et à l'installation du matériel de cuisine.

L'objectif reste de permettre le déménagement pendant les vacances scolaires et la mise en service de la nouvelle cantine en janvier 2026 dans les meilleures conditions.

Monsieur le Maire précise qu'il restera l'aménagement extérieur : cheminement, places de parking, clôtures.

➤ Point financier sur projet cantine garderie

Monsieur le Maire mentionne à ce jour un total des dépenses à hauteur de 847 648,51 € HT soit 1 016 590,24 € TTC et pour les recettes un montant perçu de 429 823,70 € sur 847 660,29 € soit un total à percevoir de 417 836,59 €.

➤ Avenant n°05 Lot n° 01 Gros œuvre – Démolition - VRD

Monsieur le Maire explique que lors d'une réunion de chantier il a été signalé qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications de voirie, pour l'extension du bâtiment périscolaire, il faut donc les intégrer au marché sur le lot n°01 Gros œuvre – Démolition - VRD : Voirie (Bordure, plateforme et enrobé).

La société SAS DIAS a transmis un avenant n°05 d'un montant de 4 019,63 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer cet avenant n°5 sur le Lot n°01 Gros œuvre – Démolition – Désamiantage - VRD

➤ **Avenant n°03 Lot n° 04 Menuiseries Intérieures**

Monsieur le Maire explique que lors d'une réunion de chantier il a été signalé qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications de fabrication et pose d'un coffre d'habillage pour le chauffe-eau, pour l'extension du bâtiment périscolaire, il faut donc les intégrer au marché sur le lot n°04 Menuiseries Intérieures.

La société ATELIER MENUISERIE DES FORGES a transmis un avenant n°03 d'un montant de 762,80 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer cet avenant n°03 sur le Lot n°04 Menuiseries Intérieures

➤ **Avenant n°02 Lot n° 02 Charpente Bois Couverture Bardage**

Monsieur le Maire explique la non réalisation des travaux sur couverture d'une fenêtre de toit.

La société SARL RENE GIRAUD a transmis un devis de travaux complémentaire n° 03 du 27/11/2025 d'un montant de - 1 101,97 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer cet avenant n°02 sur le Lot n°02 Charpente Bois Couverture Bardage

➤ **Convention ADS CCTHB**

Monsieur le Maire explique la mise à disposition du service urbanisme de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry pour l'instruction des ADS il convient de valider la tarification.

A cet effet, une convention doit être établie, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour définir les modalités de remboursement des prestations d'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols par les communes du territoire à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

Cette convention précise la répartition du coût de ce service comme suit :

- Une part fixe payée par la commune et répartie selon le nombre d'habitants de la commune à hauteur de 1,50 € / habitant

La facturation de la part fixe interviendra en juin de l'année N via l'émission d'un titre de recettes, émis par la CCTHB :

- Une part variable répartie en fonction du nombre et de la nature d'actes délivrés par la commune sur l'année civile concernée.

	Certificat d'urbanisme	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis d'aménager	Permis de démolir
Montants 2026	35.00 €	70.00 €	140.00 €	165.00 €	75.00 €

La facturation de l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols interviendra annuellement en janvier N+1, via l'émission d'un titre de recettes par la CCTHB.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et les communes membres relative aux modalités de remboursement du service de prestations d'instruction des autorisations et des actes d'occupation des sols à compter du 1er janvier 2026 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction
- approuve les modalités de financement de la prestation qui s'établissent comme suit :
 - Une part fixe payée par la commune et répartie selon le nombre d'habitants de la commune à hauteur de 1,50 € / habitant
 - Une part variable répartie en fonction du nombre et de la nature d'actes délivrés par la commune sur l'année civile concernée.

	Certificat d'urbanisme	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis d'aménager	Permis de démolir
Montants 2026	35.00 €	70.00 €	140.00 €	165.00 €	75.00 €

- autorise le Maire à signer ladite convention et tous les actes y afférents

➤ Convention ADS CCTHB – PETR

Monsieur le Maire explique que pendant plusieurs mois, la communauté de communes a dû s'adapter pour pallier les absences des instructeurs.

Dans l'intérêt d'une rationalisation et d'une bonne organisation des services, il apparaît utile à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry en termes économiques et fonctionnels, de profiter du savoir-faire et des compétences développées par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Centre Cher au travers de la mise à disposition en totalité du service Urbanisme – Instruction des Autorisations du droit des Sols.

A cet effet, une convention a été établie afin de fixer le principe et les modalités du service d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols qui est confié par les communes du territoire au PETR dans le cadre de l'adhésion de la Communauté de communes à ce dernier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention jointe, passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, la commune de Saint-Eloy-de-Gy et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Centre Cher portant mission d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du droit des sols à compter du 1er janvier 2026 pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois
- autorise le Maire à signer ladite convention et tous les actes y afférents

➤ **Convention RASED (Réseau d'Aides Spécialisées Elèves en Difficultés)**

Monsieur le Maire explique que les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) contribuent à "l'objectif de l'école qui est d'amener tous les élèves à la maîtrise des connaissances et des compétences inscrites dans les programmes en référence au socle commun. Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire. Elles permettent de remédier à des difficultés résistant aux aides apportées par le maître. Elles visent également à prévenir leur apparition ou leur persistance chez des élèves dont la fragilité a été repérée."

Leur objectif est de permettre le maintien ou le retour de ces élèves dans un cursus ordinaire de scolarisation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte à compter de l'année 2026 de verser 1,50 euros pour chaque élève des Ecoles de Saint-Eloy-de-Gy afin de participer au fonctionnement du réseau,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

➤ **Convention mise à disposition personnel**

Monsieur BENOIT indique des difficultés de recrutement pour le Syndicat de Rivières suite à la mutation de Madame BOUCHARD en date du 24 Novembre 2025.

Considérant que le Syndicat de Rivière a sollicité la mise à disposition d'un agent titulaire de la Commune de Saint-Eloy-de-Gy afin d'assurer la continuité du service et la gestion des missions relevant de l'administration et des finances du Syndicat de Rivières ;

Considérant que la mise à disposition permet d'assurer la continuité de service dans l'attente d'un recrutement pérenne ;

Considérant que l'agent pressenti, Madame Coralie BOUCHARD, titulaire du grade d'Adjoint Administratif, a donné son accord pour cette mise à disposition ;

Dans ces conditions, le Maire informe l'assemblée de la mise à disposition d'un fonctionnaire titulaire auprès du Syndicat Intercommunautaire de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) à compter du 01/01/2026, pour une durée de 3 mois, pour y exercer à raison d'une journée par semaine les fonctions de Chargée de l'Administration et des finances.

Cette mise à disposition interviendra dans les conditions définies par la convention de mise à disposition entre la Commune de Saint-Eloy-de-Gy et le Syndicat Intercommunautaire de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) jointe en annexe de la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre à disposition Madame Coralie BOUCHARD, une journée par semaine pour une durée de 03 mois à compter du 01 Janvier 2026,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes pièces se rapportant à cette mise à disposition.

➤ **Cession Parcelle**

Monsieur le Maire explique aux élus qu'il a reçu une demande d'acquisition d'une surface communale d'environ 60 m², située au n° 22 Rue de la Berthauderie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire de procéder à la cession de la parcelle communale
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à cette vente

➤ **Bornage Parcelle**

Monsieur le Maire explique aux élus la démarche de bornage d'une partie de la parcelle communale cadastrée section n° AD0165 (1 637 m²) située Rue de la Rongère pour une surface d'environ 1 000 m².

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide avec 16 voix pour et 2 abstentions :

- d'autoriser le Maire de procéder aux démarches de bornage de la parcelle communale
- d'autoriser le Maire à signer tous documents pour ce bornage.

➤ **Projet Photovoltaïque**

Le Maire expose au conseil municipal que la commune souhaite engager une démarche de transition énergétique et de réduction de ses consommations d'électricité. Dans ce cadre, il est proposé d'étudier avec EDF ENR le projet d'installation photovoltaïque sur la toiture de l'atelier municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide avec 17 voix pour et 1 abstention :

- de lancer la démarche d'étude de faisabilité sur la charpente de l'atelier municipal
- d'autoriser le Maire à signer tous documents de ce dossier.

➤ **Prise en charge des dépenses d'investissement avant vote du budget 2026**

Monsieur le Maire explique comme chaque année le vote de la délibération des dépenses d'investissement jusqu'au vote du Budget 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise jusqu'à l'adoption du budget communal 2026, de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025, ainsi répartis :

BUDGET	Chapitre	Crédits ouverts 2025	Montant autorisé avant BP 2026 au titre du quart des crédits
20600	20	32 700.00	8 175.00
	204	30 000.00	7 500.00
	21	128 470.00	32 117.50

➤ **Décision Modificative**

Monsieur le Maire explique qu'afin de régler des factures sur les chapitres 65, il convient d'effectuer une décision modificative sur le budget de fonctionnement communal.

Pour cette raison, Monsieur le Maire demande à faire les modifications comme suit :

Fonctionnement									
Dépenses					Recettes				
Chapitre	Article	Montant initial	Modification	Montant final	Chapitre	Article	Montant initial	Modification	Montant final
65	65818	0	500.00	500.00					
12	6450	172 000.00	- 500.00	171 500.00					
Total		172 000.00	00.00	172 00.00	Total		0.00	0.00	0.00

Investissement									
Dépenses					Recettes				
Chapitre	Article	Montant initial	Modification	Montant final	Chapitre	Article	Montant initial	Modification	Montant final
Total					Total				

Le Conseil municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité cette décision modification du budget communal.

➤ **Actualisation tarif fournisseur API Restauration**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le réajustement des tarifs proposés par API, applicable au 1er janvier 2026 :

Pourcentage d'augmentation = 2,02 %

Prestation	Ancien tarif		Nouveau tarif		
	H T	TTC	H T	Taux TVA	TTC
Repas scolaire	4,191 €	4,422 €	4,276 €	5,5 %	4,511 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte avec 17 voix pour et 1 abstention (Madame Marie CALURAUD n'ayant pas pris part au vote ayant un enfant inscrit dans l'école) les nouveaux tarifs proposés par API au 1er janvier 2026.

➤ **Tarif aux familles prix repas**

Au regard de la proposition du fournisseur en restauration scolaire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 17 voix pour et 1 abstention (Madame Marie CALURAUD n'ayant pas pris part au vote ayant un enfant inscrit dans l'école) d'augmenter le prix du repas scolaire facturé aux familles et qui est de 4,70 € à compter du 1er janvier 2026.

➤ **Dérogation 4 jours école (2026-2029)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a opté pour un aménagement des rythmes scolaires sur 4 jours depuis septembre 2020. Cette dérogation arrivant à échéance en juin 2026 pour la rentrée scolaire 2026, l'organisation de la semaine scolaire doit être renouvelée.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- se prononce pour le maintien de la semaine scolaire de 4 jours pour la période 2026-2029

➤ **Questions diverses**

- Monsieur le Maire indique avoir pris un arrêté de péril (en date du 01/12/225) sur un bâtiment menaçant de s'effondrer au 44 Route d'Orléans.

- Monsieur le Maire propose un calendrier des prochains conseils avant les élections afin de laisser une situation claire à la prochaine équipe et un souhait de voter le Budget :

Jeudi 08 Janvier 2026 à 19h00	Conseil Municipal
Jeudi 12 Février 2026 à 18h30	Conseil Municipal + Commission Budget
Jeudi 05 Mars 2026 à 19h00	Conseil Municipal dont le vote du Budget 2026

- Monsieur le Maire réalise un point sur le Téléthon du 06 Décembre 2025 avec le rappel du programme suivant :

le matin : randonnée vélo, atelier bricolage à la bibliothèque et visite commentée de l'Eglise
l'après-midi : marche, ballade en poneys avec également la vente de crêpes, chocolat, vin chaud, objets et vêtements confectionnés...

Monsieur le Maire précise que les comptes sont en cours que des boîtes de dons sont à disposition en Mairie, à la Bibliothèque et enfin à la Poste.

A noter que le montant qui sera versé au Téléthon pour l'année 2025 sera inférieure à celle de 2024, en raison des conditions météorologiques qui ont entraîné une baisse de fréquentation.

- Monsieur le Maire indique la distribution des colis des aînés le 20/12/2025.

- Monsieur le Maire indique qu'un calendrier des voeux des Communes de la CCTHB sera diffusé afin de se positionner et partager avec l'ensemble de l'équipe municipale.

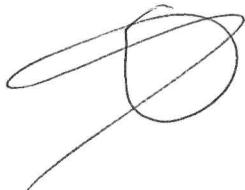
- Monsieur le Maire précise que les voeux se dérouleront le Dimanche 11 Janvier 2026 à 15h30 à la Salle « Lumières du Danjon ».

Le prochain Conseil Municipal est fixé au **jeudi 08 Janvier 2026 à 19h00**.

La séance est levée à 21h15

Le Secrétaire

Denis PEAUDECERF



Le Maire,

Gilles BENOIT



Les Membres